

03 À RETENIR

Violences sexuelles

- ✘ Les violences sexuelles ne sont pas toutes physiques.
- ✘ Il n'y a pas de hiérarchie dans les violences sexuelles. Elles sont toutes inacceptables.
- ✘ Les violences sexuelles peuvent avoir lieu au sein des relations intimes.

Consentement sexuel

Le consentement sexuel doit être CLEVER :

Clair : verbal ou non-verbal

Libre : par la personne elle-même, exempt de menace / pression / chantage

Éclairé : connaître les modalités, sans intoxication

Vérifié : régulièrement

Enthousiaste : avoir envie et vivre du plaisir

Révocable : en tout temps

Âge de consentement sexuel est de 16 ans

- ✘ Exception pour les **12 ou 13 ans** :
Différence d'âge de maximum 2 ans moins 1 jour
- ✘ Exception pour les **14 ou 15 ans** :
Différence d'âge de maximum 5 ans moins 1 jour
- ✘ En aucun cas, il ne peut y avoir une relation d'autorité, de dépendance et d'exploitation.

Autres informations

- ✘ Le consentement de deux personnes intoxiquées n'est pas valide.



Secrétariat
à la jeunesse
Québec



06 À RETENIR



Victim blaming

- ✘ Le *victim blaming* est une façon de se protéger de sa propre vulnérabilité.
- ✘ Le *victim blaming* a un impact négatif sur le dévoilement de violences sexuelles.

Piste d'intervention :

- ✘ Dans l'intervention, il est important de réprimander les comportements de violences sexuelles plutôt que les comportements de non-protection.

Séduction

- ✘ Respect, réciprocité et consentement sont trois mots clés dans la séduction.
- ✘ Miser sur la personnalité plutôt que sur l'apparence.

Piste d'intervention :

- ✘ La séduction est positive et agréable. Les ados sont intéressés.es par le plaisir de la sexualité. Par conséquent, l'éducation à la sexualité doit être positive.

08 À RETENIR



Secrétariat
à la jeunesse
Québec



Accueillir un dévoilement :

- ✗ Le processus de dévoilement peut être difficile, et prendre une forme différente d'une personne à l'autre.
- ✗ Se centrer sur les émotions plutôt que sur la situation.

Éléments clés dans l'accueil d'un dévoilement d'une violence sexuelle :

- ✗ Un mot d'accueil
- ✗ Valider les émotions
- ✗ Cerner les besoins
- ✗ Référer aux bonnes ressources
- ✗ S'identifier comme une personne accueillante, à l'écoute et inclusive.
- ✗ S'identifier comme une personne qui ne tolère pas les violences sexuelles.

Obligations de signaler au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) - Intervenat.es

- ✗ Abus sexuels
- ✗ Relation sexuelle entre 2 ados où l'un des 2 n'a pas l'âge de consentir = agression sexuelle = signalement
- ✗ Violences sexuelles sur les réseaux sociaux

Appelez le DPJ, même en cas de doute (24 h/24, 7 j/7)

- ✗ Les renseignements pour identifier l'ado (ex. : son nom, son adresse, son âge).
- ✗ Les faits qui vous inquiètent.